



# LABEL DE « SÉCURITÉ CIVILE FRANÇAISE »

## RTVEPSP- VPCI SP

Référentiel Technique vestes de protection contre les intempéries

# VESTES DE PROTECTION CONTRE LES INTEMPERIES



VERSION : RTVEPSP-VPCI SP-01.1







## SOMMAIRE

1. CADRE GENERAL .....	5
2. INTRODUCTION .....	5
2.1. Exigences techniques – gants de protection.....	6
3. LA REGLEMENTATION .....	7
4. LE DOMAINE D'APPLICATION .....	7
4.1. Définitions .....	7
5. REFERENCES NORMATIVES ET DOCUMENTAIRES.....	8
6. DESCRIPTION GENERALE .....	8
7. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES .....	9
7.1. Caractéristiques générales.....	9
8. EMBALLAGE .....	12
9. NOTICE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	12
10. SERVICES ASSOCIES .....	13
10.1. Maintien en condition opérationnelle.....	13
10.2. Garantie.....	13
10.3. Entretien .....	13
10.4. Indicateurs de contrôle .....	13
10.5. Critères de réparation et de réforme .....	13
10.6. Formation .....	13
10.7. Contact clients / fournisseurs .....	14
10.8. Fin de vie .....	14
11. TAILLES ET MESURES .....	14
12. CHARTE DU LABEL DE SECURITE CIVILE FRANCAISE .....	15
13. LA COMPETENCE DE L'ORGANISME AGREE POUR LES CONTROLES .....	17
14. ANNEXE 1 (Informative).....	19
15. FICHE D'IDENTIFICATION N° RA 30.....	21







DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES

Direction des Sapeurs-Pompiers

Sous-direction de la Doctrine et des Ressources Humaines

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) assure la cohérence de la politique de sécurité civile au plan national et définit la doctrine opérationnelle applicable aux services d'incendie et de secours.

Dans ce cadre, les référentiels techniques relatifs aux équipements et matériels des services d'incendie et de secours, accompagnent la mise en œuvre des actions opérationnelles.

Pour favoriser la standardisation des produits et services, la DGSCGC a créé le label de sécurité civile française. Elaboré à partir de l'expression harmonisée des besoins des acteurs de la sécurité civile française, cette démarche favorise l'industrialisation des processus de production, facilite la mutualisation des achats, la gestion du cycle de vie du produit et contribue à la maîtrise des coûts de détention.

La rédaction des référentiels techniques du label de sécurité civile française est pilotée par la DGSCGC dans une démarche incluant les utilisateurs, les fournisseurs, les organismes notifiés, les organismes de contrôles agréés. Ces référentiels sont le fruit d'un consensus qui respecte les standards normatifs nationaux et internationaux ainsi que les exigences de qualité et de durabilité.

En parallèle, les produits et les services labellisés permettent la promotion du savoir-faire des industriels, en adéquation avec les besoins des acteurs de la sécurité civile.

Ils garantissent aux acheteurs un haut niveau de performance technique et une parfaite adéquation avec la politique de santé de sécurité et de bien être service.

En libre accès, les référentiels techniques sont publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur. Ils sont révisés régulièrement en fonction des évolution normatives, technologiques, réglementaires ou des retours d'expérience des utilisateurs. Les mises à jour n'ont pas d'effet rétroactif sur les référentiels antérieurs.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Préfet, directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises



Alain THIRION





## **1. LA REGLEMENTATION :**

En matière d'équipements de protection individuelle, les obligations réglementaires sont fixées par le règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil et le code du travail.

## **2. LE DOMAINE D'APPLICATION :**

Les vestes de protection contre les intempéries s'appliquent aux blousons coupe-vent qui doivent répondre aux caractéristiques de la norme NF EN 14058 classe 1-3-X, et aux coques externes qui doivent répondre aux exigences de la norme NF EN 343 classe 3-3.

Les vestes de protection contre les intempéries peuvent être utilisées pour des missions diverses, SUAP. Elles peuvent également être utilisées pour les activités associées et spécialisées. Elles ne peuvent pas être utilisées comme EPI pour des missions nécessitant un EPI de catégorie 2 ou 3.

### **2.1. Définitions :**

#### **2.1.1 Documents techniques :**

Fiches de spécifications techniques internes, dossiers de conception, rapports d'essais internes, rapports d'autocontrôle du fabricant et/ou de son fournisseur (les essais internes peuvent être sous traités en laboratoire externe).

#### **2.2.2 Environnement frais :**

Environnement caractérisé par la combinaison d'humidité et de vent (effet de refroidissement éolien) à des températures de l'air supérieure à -5° C.

#### **2.2.3 Vêtement :**

Élément individuel d'un ensemble vestimentaire couvrant une partie du corps, à l'exception des éléments de vêtements distincts pour la tête, les mains et les pieds, dont le port protège de l'hypothermie et d'un refroidissement local.

#### **2.2.4 Ensemble vestimentaire :**

Vêtements constitués d'une tenue de deux pièces ou une pièce (combinaison) ou d'un certain nombre de vêtements couvrant le corps, à l'exception des vêtements distincts pour la tête, les mains et les pieds, dont le port protège de l'hypothermie.

#### **2.2.5 Résistance thermique isolation ( $R_{ct}$ ) :**

Différence de température entre les deux faces de la matière, divisée par le flux de chaleur par unité de surface dans la direction du gradient.

#### **2.2.6 Doublure thermique :**

Couche non étanche à l'eau fournissant une isolation thermique





### 2.2.7 Résistance à la vapeur ( $R_{et}$ ) :

Différence de pression de vapeur d'eau entre les deux faces de la matière, divisée par le flux de chaleur d'évaporation par unité de surface dans la direction du gradient.

### 2.2.8 Isolation thermique résultante efficace ( $I_{cler}$ ) :

Isolation thermique entre la peau et la surface externe du vêtement dans des conditions définies, mesurée avec un mannequin mobile, déterminée en relation avec la surface du corps nu.

### 2.2.9 Résistance à la pénétration de l'eau ( $WP$ ) :

Pression hydrostatique supportée par un matériau en tant que mesure de l'opposition au passage de l'eau à travers le matériau.

### 2.2.10 Perméabilité à l'air ( $AP$ ) :

Vitesse d'un écoulement d'air passant perpendiculairement à travers une éprouvette dans des conditions définies de surface d'essai, de perte de charge et de durée.

### 2.2.11 Matériaux de la couche externe :

Matériau le plus à l'extérieur dont le vêtement de protection est constitué.

## **2.2. Objectifs opérationnels et doctrine :**

Les vestes de protection contre les intempéries sont destinées à préserver l'utilisateur des phénomènes climatiques :

- Les effets du froid et du vent ;
- Les effets de la pluie.

### La contrainte physique liée à l'ergonomie :

Les vestes de protection contre les intempéries sont conçues et fabriquées de façon telle, que dans les conditions d'emploi prévisibles auxquelles elles sont destinées, l'utilisateur puisse réaliser la mission l'exposant à ces effets, tout en disposant d'une protection appropriée.

## **3. REFERENCES NORMATIVES ET DOCUMENTAIRES**

Le présent référentiel mentionne et s'appuie sur la version en vigueur des normes, de leurs révisions et amendements ultérieurs, suivantes :

- NF EN 14058 : « Articles d'habillement de protection contre les climats frais » ;
- ISO 1421 : Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique - Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture ;
- ISO 4674-1 : Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique « Détermination de la résistance au déchirement Partie 1 : Méthodes à vitesse constante de déchirement ;
- ISO 13934-1 : Textiles - Propriétés des étoffes en traction - Partie 1 : détermination de la force maximale et de l'allongement à la force maximale par la méthode sur bande ;







- EN ISO 6330 : Méthodes de lavage et de séchage domestiques en vue des essais des textiles ;
- NF EN ISO 5077 : Textiles - Détermination des variations dimensionnelles au lavage et au séchage domestiques ;
- NF EN ISO 4920 : Étoffes - Détermination de la résistance au mouillage superficiel (essai d'arrosage) ;
- NF EN ISO 9237 : Textiles - Détermination de la perméabilité à l'air des étoffes ;
- NF EN ISO 11092 : Textiles - Effets physiologiques - Mesurage de la résistance thermique et de la résistance à la vapeur d'eau en régime stationnaire (essai de la plaque chaude gardée transpirante) ;
- NF EN ISO 811 : Étoffes - Détermination de la résistance à la pénétration de l'eau - Essai sous pression hydrostatique ;
- NF EN ISO 105 B02 : Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie B02 : solidité des coloris à la lumière artificielle : lampe à arc au xénon - Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie B02 : Solidité des coloris à la lumière artificielle: Lampe à arc au xénon ;
- NF EN ISO 105 E04 : Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie E04 : solidité des coloris à la sueur ;
- NF EN ISO 105 C06 E2 : Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie C06 : solidité des coloris aux lavages domestiques et industriels ;
- NF EN ISO 12945-2 : Textiles - Détermination de la propension des étoffes à l'ébouriffage en surface et au boulochage - Partie 2 : méthode Martindale modifiée ;
- NF EN ISO 12947-2 : Textiles - Détermination de la résistance à l'abrasion des étoffes par la méthode Martindale - Partie 2 : détermination de la détérioration de l'éprouvette.
- NF EN 343 : Protection contre la pluie.

## **4. DESCRIPTION GENERALE**

Le présent référentiel concerne les vestes de protection contre les intempéries pour sapeurs-pompiers. Ce sont des EPI de catégorie 1, tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement EPI n° 2016/425.

### **4.1 Le blouson (softshell) :**

- Le coloris bleu marine « Sapeurs-Pompiers » ;
- Une bande rouge de 20 +/- 1 mm de large située à hauteur de poitrine (environ 230 mm depuis la base de l'encolure à l'épaule), présente sur tout le tour (corps et manches) et comportant en lettres blanches brodées de hauteur 11 +/-1 mm l'inscription en majuscules « SAPEURS-POMPIERS » (centrée sur la largeur de la bande), caractères de type SWISS ou HELVETICA et positionnée à droite au porté ;
- Deux poches inférieures avec sac de poche intérieur et à ouverture en biais, fermées par une fermeture à glissière de type B (métal) classe 6 ou D (maille injectée) classe 6 en simple





curseur ; - Une poche Napoléon à gauche au porté, avec une fermeture à glissière type B ou D classe 6

- Une poche intérieure à droite au porté, avec dispositif de fermeture ;
- Un dispositif de serrage auto-agrippant bas de manche ;
- Deux manches montées ;
- Un dispositif de serrage élastique et boule tanga de blocage bas de blouson ;
- Un support auto-agrippant de galonnage sur le devant sous le marquage « Sapeurs-pompiers » à 10mm de la bande rouge et à 20mm de la fermeture centrale du blouson ;
- Un support auto-agrippant (côté astrakan) destiné au port de l'écusson « France » ou départemental, avec une dimension de 60 x 80 mm, situé à l'extérieur sur la manche gauche, à 10 mm sous la bande rouge ;
- Le label Sécurité Civile Française, située à gauche « au porté » du blouson sous la bande rouge, à 3 cm de l'emmanchure (voir schéma).

#### **4.2 L'insert thermique :**

L'association de la softshell et de son insert thermique amovible doit permettre de répondre aux exigences du présent référentiel :

- Il dispose d'un dos, deux devants, sans manche ;
- Le blouson et son insert se lavent à 40°C selon la méthode ISO 6330 4N mode F ;
- A l'intérieur droit au porté une poche intérieure avec dispositif de fermeture est implantée.
- L'interface de liaison entre le blouson et l'insert thermique permet la fixation de l'insert dans le blouson ;
- Les éléments constitutifs de l'interface de liaison sont présents en permanence au niveau du blouson et au niveau de l'insert ;
- L'interface de liaison est présente au minimum au niveau du col, de l'ouverture et du dos, sur l'insert et sur le blouson (lors du retrait du blouson par le porteur, le blouson et l'insert ne doivent pas se séparer).

#### **Evaluation et vérification :**

*La documentation technique est vérifiée (vérification de la fonctionnalité). Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).*

#### **Version optionnelle :**

##### **Equipement grand frais :**

Un insert thermique « grand frais » peut être choisi.

La softshell seule doit avoir une  $R_{ct} \geq 0,06 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  (classe 1). L'insert thermique permet d'augmenter la résistance thermique de la softshell pour obtenir une  $R_{ct} \geq 0,12 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  (classe 2) ou  $R_{ct} \geq 0,18$  (classe 3). Cet insert est sans manche.





#### Evaluation et vérification :

Les documents techniques sont vérifiés (rapports d'essai réalisés sous accréditation). Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

#### La traçabilité :

Le système de traçabilité des articles est laissé au choix.

### **4.3 De la coque externe (Hard Shell) :**

De classe 3-3 selon la NF EN 343 présentant les caractéristiques suivantes :

- Capuche intégrée munie d'un dispositif de serrage et de rangement ;
- Fermeture au milieu du devant sous un rabat muni d'un dispositif de fixation ;
- Une doublure de propreté ou tout complexage équivalent ;
- Deux manches montées ;
- Dispositifs de réglages au niveau des poignets ;
- Un dispositif intérieur de serrage élastique et boule tanga de blocage à la taille ;
- Au minimum deux poches inférieures à rabat munies d'un dispositif « main chaude » (ouverture napoléon sur l'arrière de la poche) ;
- Support auto-agrippant pour le galonnage (côté astrakan) de dimension 50 +/-1 mm x 50 +/-1 mm, situé au milieu de la poitrine ;
- Support auto-agrippant (côté astrakan) destiné au port de l'écusson « France » ou départemental, avec une dimension de 60 x 80 mm, situé à l'extérieur sur la manche gauche, à 10 mm sous la bande rouge ;
- Bande rouge de 20 +/- 1 mm de large située à hauteur de poitrine (environ 230 mm depuis la base de l'encolure à l'épaule), présente sur tout le tour (corps et manches) et comportant en lettres blanches brodées de hauteur 11 +/-1 mm l'inscription en majuscules « SAPEURS-POMPIERS » (centrée sur la largeur de la bande), - Caractères de type SWISS ou HELVETICA et positionnée à droite au porté.

### **4.4 Les lavages :**

Le blouson et la coque externe restent conformes au présent référentiel à neuf et après 10 lavages selon la norme ISO 6330 cycle 6N, séchage procédure F (séchage tambour). De manière générale, d'autres dispositions (nombre de lavages et type de cycle) peuvent être précisées.

La coque externe configurée pour la haute visibilité et traitée dans le référentiel technique de label de sécurité civile française « EPI haute visibilité ».

#### Evaluation et vérification :

Les caractéristiques générales sont vérifiées sur la base des documents techniques (vérification visuelle et/ou dimensionnelle du produit, des rapports d'essai) justifiant leur conformité au présent





paragraphe 3. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception et vérification dimensionnelle).

## **5. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :**

### **5.1. Caractéristiques générales :**

Les rapports d'essais requis au paragraphe 7 sont vérifiés. Les rapports sont réalisés sous accréditation. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception, vérification visuelle et contrôle en confection...)

#### **5.1.1. Compatibilité du produit avec les autres EPI :**

La conformité aux présentes exigences n'impacte pas la compatibilité du blouson coupe-vent avec les autres EPI portés par le sapeur-pompier.

Toutes recommandations pour vérifier l'inter-opérationnalité / interconnexion des équipements doivent bien être portée à connaissance de l'utilisateur.

#### **5.1.2. Matériaux :**

##### **5.1.2.1. Description :**

###### **5.1.2.1.1. Les caractéristiques suivantes sont applicables au blouson coupe-vent (softshell) :**

Le blouson coupe-vent est conforme à la résistance évaporative Ret selon la 14058 et à la classe 3 pour la perméabilité à l'air selon l'EN 14058 également, à neuf et après 10 cycles d'entretien selon l'EN ISO 6330 6N procédure F (tambour).

Masse surfacique totale  $\geq 265 \text{ g/m}^2$ .

Force de rupture selon la norme NF EN ISO 1421 :

Chaîne  $> 900 \text{ N}$  ;

Trame  $> 700 \text{ N}$ .

Résistance à la déchirure amorcée selon la norme NF EN ISO 4674-1 :

Chaîne  $> 40 \text{ N}$  ;

Trame  $> 40 \text{ N}$ .

Résistance à l'abrasion du complexe selon la norme NF EN ISO 12947-2 Martindale à 9kPa avec un abrasif reps de laine : pas de perforation ni de trous après 5000 cycles ;

Boulochage étoffe extérieure selon la norme NF EN ISO 12945-2 Martindale à 415g +/- 2g avec un tissu abrasif reps de laine : cotation = 4 après 2 000 cycles ;

Stabilité dimensionnelle selon la norme NF EN ISO 5077  $< 3\%$  en chaîne et trame et  $< 5\%$  en colonne et rangée après 5 cycles de lavage EN ISO 6330 6N procédure F

Déperlance du tissu extérieur selon la norme NF EN ISO 4920 : cotation 5 à neuf et 3-4 après 10 cycles de lavage selon la norme EN ISO 6330, 6N procédure F ;

Résistance à la pénétration de l'eau du tissu extérieur (WP) selon NF EN ISO 811 : WP  $> 13\,000 \text{ Pa}$ .

###### **5.1.2.1.2. Les caractéristiques suivantes sont applicables à l'insert thermique :**

Résistance à la déchirure amorcée à l'état neuf selon la norme ISO 4674 A1 : Sens chaîne  $\geq 25 \text{ N}$  et sens trame  $\geq 25 \text{ N}$  ;

La résistance thermique de l'insert conduisant le blouson et son insert en classe 2 ou 3 si option de l'EN 14058.





### **5.1.2.1.3. Les caractéristiques suivantes sont applicables à la coque externe (hard Shell) :**

Résistance à la rupture à l'état neuf (selon ISO 1421 pour tissu revêtu et selon ISO 5081 non revêtu : Sens chaîne  $\geq 1200$  N, sens trame  $\geq 1000$  N ;

Résistance à la déchirure amorcée à l'état neuf (ISO 4674 A1) : Sens chaîne  $\geq 50$  N, sens trame  $\geq 40$  N ;

Etanchéité conforme à la classe 3 de la NF EN 343 après 10 lavages à 60°C selon ISO 6330 6N procédure F ;

Résistance à l'abrasion à l'état neuf suivant la norme EN 530 (méthode 2 de procédure de prétraitement avec une pression de 9 KPa)  $\geq 1000$  cycles avec un abrasif de type F2 ;

Résistance à la pénétration de l'eau (WP) NF EN ISO 811 : WP > 20000 Pa de classe 3

#### Evaluation et vérification :

*Les documents techniques sont vérifiés (vérification visuelle du produit, des dimensions et des rapports d'essai). Les rapports d'essais requis sont réalisés sous accréditation. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception/confecction).*

### **5.1.3. Définition des coloris**

#### **5.1.3.1. Version standard**

Coloris bleu marine « Sapeur-pompier » du tricot :

L= 20,00 ;

a= 0,00 ;

b= - 4,50 ;

Coloris rouge « Sapeur-pompier » de la bande d'inscription :

L= 39 ;

a= 50 ;

b= 28 ;

Valeurs d'acceptation des coloris à l'état neuf :

<b>Coloris des matériaux</b>	<b>Luminance</b>	<b>Echelle entre rouge et vert (a)</b>	<b>Echelle entre jaune et bleu (b)</b>
Tissu bleu marine « Sapeurs-Pompiers »	+/- 2,0	+/- 1,5	+/- 1,5
Bande d'inscription rouge	+/- 2,0	+/- 1,0	+/- 1,0





Solidité de la teinture des coloris :

Les caractéristiques suivantes sont applicables sur l'article fini après 1 lavage selon ISO 6330 méthode 6N procédure F (séchage tambour) :

	Référence normative	Dégorgement sur coton	Dégorgement sur laine	Dégradation
Au lavage à 40°C (perborate)	NF EN ISO 105 C06 E2	4	-----	4
A la lumière artificielle	NF EN ISO 105 B02	-----	-----	4 – 5
A la sueur (acide et alcaline)	NF EN ISO 105 E04	3 – 4	3 – 4	4

Evaluation et vérification :

Les documents techniques sont vérifiés. La mesure des L.a.b. est réalisé par un laboratoire indépendant, mais l'accréditation n'est pas requise. Pour la solidité de la teinture des coloris (rouge et bleu SP), les rapports d'essais sont nécessairement réalisés sous accréditation. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).





## **5.2. Marquage du produit :**

L'étiquette du fabricant réglementaire applicable aux EPI (marquage CE) se présente comme suit :

Marquage de l'identification du Label de Sécurité Civile Française :

Indication de l'année de fabrication, du numéro de lot et de la taille ;

Système de traçabilité (si option retenue).

## **5.3. La compatibilité du produit avec les autres EPI :**

La conformité aux présentes exigences, n'impacte pas la compatibilité avec les autres EPI.

Toutes recommandations pour vérifier l'inter-opérationnalité / interconnexion des équipements doivent bien être portée à connaissance de l'utilisateur.

## **6. L'EMBALLAGE**

Les vêtements sont conditionnés individuellement avec le numéro de la taille visible et une notice d'instructions.

### Evaluation et vérification :

*La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).*

## **7. LA NOTICE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

En complément de la notice d'instruction du fabricant requise par la réglementation des EPI, le fabricant fournit, lors de la première livraison du marché ou lors de l'appel d'offre, un exemplaire de la notice d'informations complémentaires qui contient :

- L'ensemble des informations décrites au paragraphe 7 « services associés » ;
- Toutes les informations que le fournisseur juge utile de faire parvenir au client final.
- Toutes les recommandations pour vérifier l'inter-opérationnalité / interconnexion des équipements par l'utilisateur.
- Toutes recommandations/informations « personnalisées » issues de demandes et d'échanges avec l'acheteur du produit (**cette demande ne doit en aucun cas concerner une réduction de la protection de l'équipement mais des conseils à l'utilisation dans des environnements particuliers**).

### Evaluation et vérification :

*La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception)*

## **8. LES SERVICES ASSOCIES :**

### **8.1. Maintien en condition opérationnelle :**

Sans objet compte tenu du type du produit et de son usage.





## 8.2. La garantie :

Outre une garantie constructeur d'une durée minimale de deux ans à compter de la réception finale, le fabricant peut sur cette même période, selon accord avec le client, prendre en charge tout ou partie du maintien en condition opérationnelle des vestes de protection contre les intempéries. La garantie ne couvre pas l'usure occasionnée dans le cadre de l'usage professionnel et normal des produits.

## 8.3. L'entretien :

Le fabricant définit dans la notice d'instructions les opérations nécessaires au maintien en condition opérationnelle des blousons. Il précise dans la notice d'informations complémentaires la nature et la fréquence de ces opérations ainsi que la personne susceptible de réaliser ces opérations.

## 8.4. Les indicateurs de contrôle :

Le fabricant définit les indicateurs de contrôle du blouson coupe-vent en version « haute visibilité » et des vérifications associées à ces indicateurs. Il décrit également les niveaux de contrôles possibles par l'utilisateur, personnel compétent et ceux à effectuer par le fabricant (le cas échéant). Il les joint à la notice d'informations complémentaires.  
Sans objet pour les produits en version standard.

## 8.5. Les critères de réparation et de réforme :

Le fabricant indique dans la notice d'informations complémentaires des critères de réparation et réformes du blouson coupe-vent en version « haute visibilité » et des vérifications associées à ces critères le cas échéant.  
Sans objet pour les produits en version standard.

## 8.6. La formation :

Sans objet compte tenu du type du produit et de son usage.







## **8.7. Le contact client / les fournisseurs :**

Le fabricant doit mettre à disposition du client, les coordonnées postale, téléphonique et électronique d'un contact saisissable en cas de besoin.

## **8.8. La fin de vie :**

Le client doit disposer des informations suivantes :

- Un protocole de démontage / déconstruction ;
- La nomenclature des éléments composant les gants et leur nature ;
- Les filières de recyclage, si elles existent, de chaque élément doivent être privilégiées.
- Note à caractère incitatif :

*Afin de promouvoir l'approche du développement durable dans le cadre des équipements de protection individuelle à usage des services d'incendies et de secours, il semble intéressant que les industriels se préparent dans les années à venir à reprendre, tout ou partie des effets usagés des services d'incendies et de secours. Cette disposition permettra de prendre en compte le recyclage des EPI. La filière de l'économie circulaire est à privilégier. Le processus de récupération et de destruction par un industriel qualifié peut également être envisagé.*

## **9. LES TAILLES ET MESURES :**

Les mesures sont prises en centimètres, de couture à couture et effet "à plat".

- **Note** : une tolérance de  $\pm 1$  cm est admise

Tailles	S	M	L	XL	XXL	XXXL
Tour de poitrine du porteur en cm	88/96	96/104	104/112	112/120	120/128	128/136
Tour de taille du porteur en cm	64/72	72/80	80/88	88/96	96/104	104/112
Stature du porteur en cm	158/164	164/170	170/176	176/182	182/188	188/194

Les mesures indiquées sont celles du corps et l'ampleur nécessaire au vêtement est prévue.





le contrôle des tailles lors de la demande de labellisation et la conformité sont réalisés sur la base du tableau de taille spécifique du fournisseur. La proposition des tailles sont validés avec le service habillement du SIS.

**Remarque :** En fonction des besoins, les commandes peuvent comprendre la réalisation de tailles exceptionnelles. Dans ce cas, un tableau de mesures sera joint.

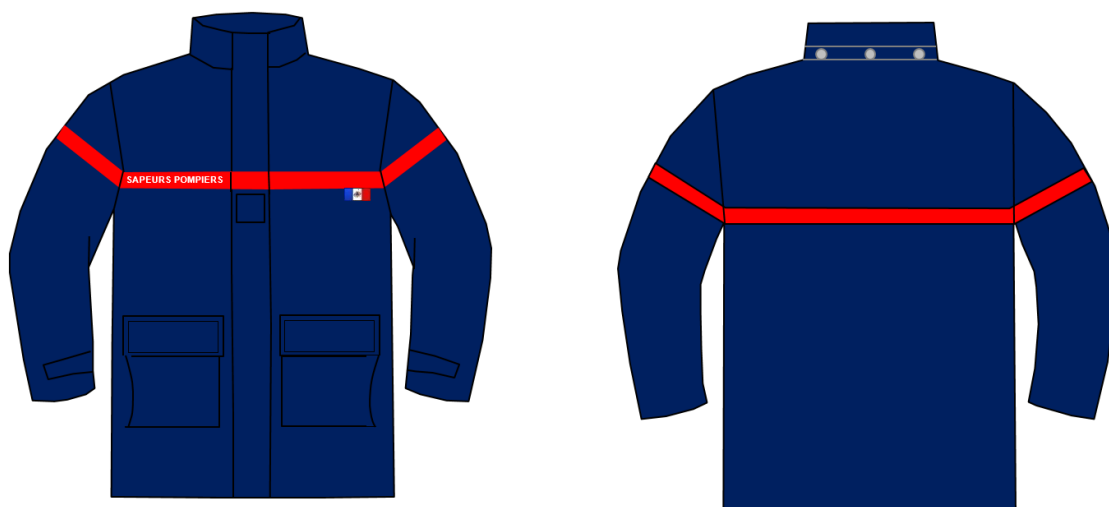
## 10. SCHEMAS TECHNIQUES INDICATIFS :

### Le blouson:



Modalité de placement de l'astrakan de galonnage sous l'inscription « Sapeurs-pompiers »

### La coque externe :

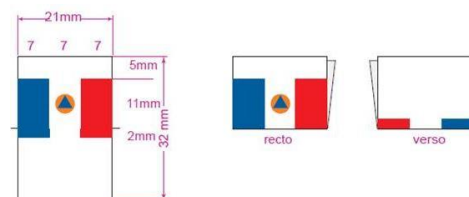
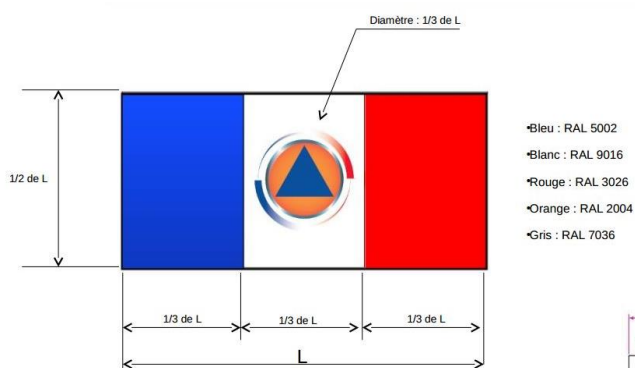
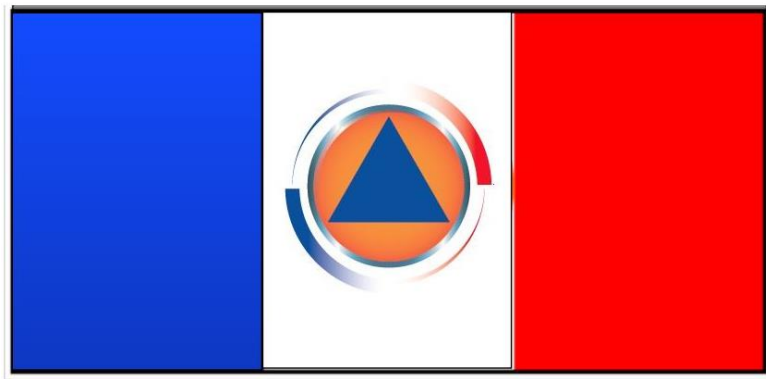




## 11. CHARTE DU LABEL DE SECURITE CIVILE FRANÇAISE

Logo :

Dimensions :



Implantation :

- Etiquette LSCF



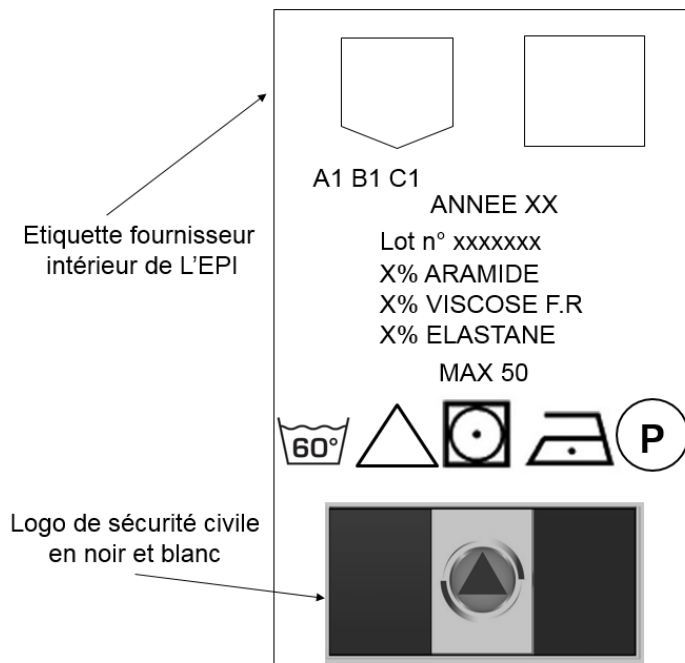
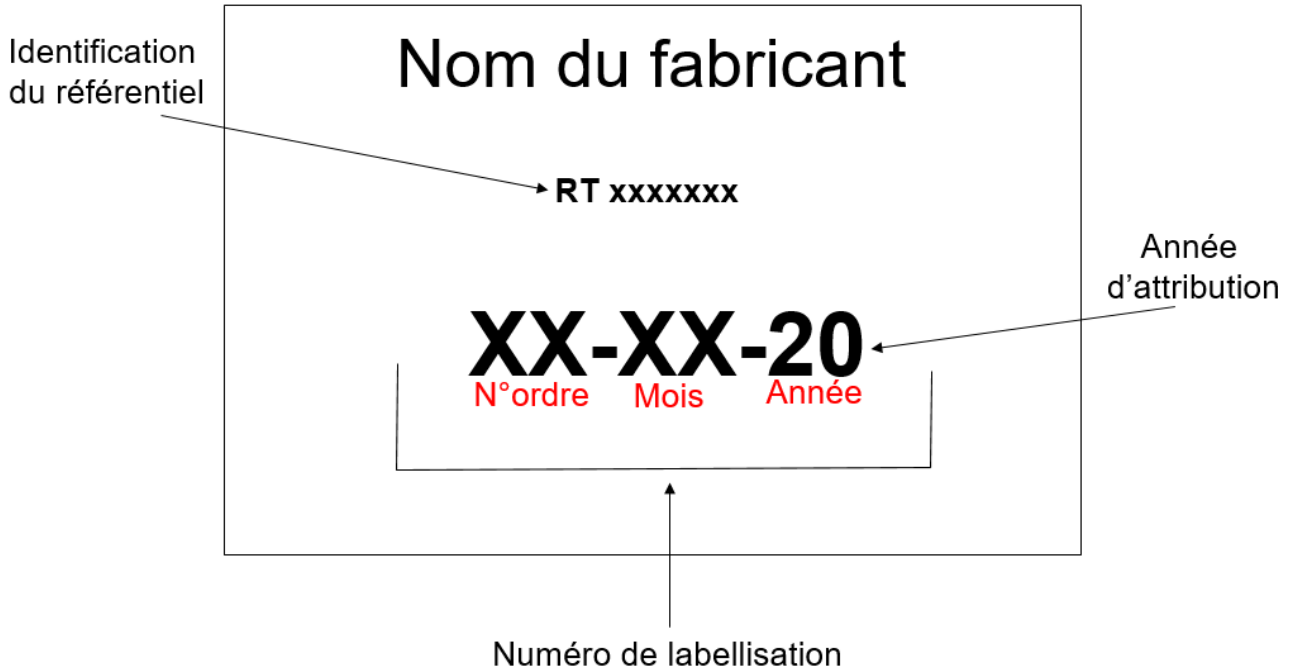
L'illustration ci-dessus identique pour la coque externe et le blouson coupe-vent.

Le dessin est présenté à titre indicatif uniquement pour l'implantation du logo du label de sécurité civile française.





Contenu de l'étiquette d'identification :





## **12. LA COMPETENCE DE L'ORGANISME AGREE POUR LES CONTROLES**

La DGSCGC agréé un ou plusieurs organismes pour réaliser la prestation de vérification du dossier de labellisation et de la conformité du produit ou du service au référentiel technique conformément à l'arrêté INTE1710402A du 04 juillet 2017 portant création du label « sécurité civile française » (4.2 – Procédure d'attribution du droit d'usage).

Les compétences de l'organisme de contrôle agréé sont définies sur le site de la DGSCGC :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Label-securite-civile-francaise/Organismes-de-contrôle>





## 13.ANNEXES

### 13.1 Annexe composition du groupe technique :

NOM	PRENOM	SERVICE
ALDEBERT	Alexis	Organisme de contrôle agréé
BERLIN	Olivier	SDIS 77
BOULIC	Gilles	SDIS 29
CARPENTIER	Laurent	SDIS 62
DUCAROUGE	Bruno	SDIS 68
DUFAUR	Olivier	SDIS 31
DURBARD	Jean	BSLJ / FORMISC
LEBON	Pierre	Organisme de contrôle agréé
LEBRIS	Hervé	SDIS 41
MAGNOLINI	Francis	DGSCGC / BDFE / Équipement
MORET	Olivier	SDIS 13
OUISE	Philippe	SDIS74
VIDOT	Bertrand	DD SIS 80
Relecture et validation par les confectionneurs indépendants et via le syndicat et la fédération « SYNAMAP » et « FACIM ».		





### 13.4 Annexe amendements :

Demande d'incorporation des amendements.

Le lecteur d'un référentiel technique de label de sécurité civile, ayant relevé des erreurs, désirant nous faire part de remarques ou de suggestions pour améliorer sa teneur, peut saisir le bureau en charge des équipements en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) a :

DGSCGC / DSP / SDDRH / BDFE / EQUIPEMENTS

Téléphone : 01.72.71.66.36

Courriel à l'adresse : dgscgc-bdfe@interieur.gouv.fr

### Modèle de tableau de remarque techniques :

T : Commentaire technique

G : Commentaire Général

R : Commentaire rédactionnel

Les propositions d'amendements envoyées sous une autre forme seront de fait refusées.

N° page	Paragraphe	Type (T,G,R)	Commentaires	Propositions de modifications avec justifications



Enregistrement des amendements :

N°	Dates	Types	Pages corrigées
01.1	18 mai 2020	Ajout d'un préambule du directeur générale de la sécurité civile et de la gestion des crises	Page 5
01.1	18 Mai 2020	Ajout d'un complément de définitions	Page 7
01.1	18 Mai 2020	Mise en page du paragraphe de la version optionnelle	Page 10
01.1	18 Mai 2020	Mise en page du paragraphe de lavage	Page11
01.1	18 Mai 2020	Mise en page du chapitre caractéristique générales	Page 12
01.1	18 Mai 2020	Mise à jour du paragraphe fin de vie	Page 16









**MAI 2020**



Ces référentiels techniques ne sont pas diffusés sous forme papier. Les documents réactualisés sont consultables sur le site du ministère de l'intérieur à rubrique DGSCGC, chapitre Label de sécurité civile.

La version électronique des documents est en ligne à l'adresse :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Label-securite-civile-francaise>

Ce document est un produit réalisé par un groupe de travail national piloté par la DGSCGC, bureau en charge de la doctrine de la formation et des équipements.

**Point de contact :**

**DGSCGC**

**[dgscgc-bdfe@interieur.gouv.fr](mailto:dgscgc-bdfe@interieur.gouv.fr)**

**Place Beauvau**

**75008 Paris Cedex 08**

**Téléphone : 01 72 71 66 36**

